

DEOCHLOR

Désinfectant chloré

- **Bactéricide**, fongicide et virucide
- Apte au contact alimentaire
- Simple d'emploi

APPLICATION

Déochlor se présente sous forme de pastilles effervescentes se dissolvant rapidement dans l'eau. Il s'utilise en lavage manuel ou en trempage, est parfaitement efficace pour le blanchiment et le détachage du linge (vin, thé), la désodorisation des surfaces et objets nettoyés. Il protège également les bains d'eau de vaisselle contre le développement de la faune microbienne.

Simple d'emploi, évitant ainsi le gaspillage, ce produit est destiné à la désinfection des sols et surfaces dans l'industrie alimentaire, l'hôtellerie, les établissements hospitaliers et toute collectivité d'une manière générale.

DECHLOR DEPOCHLOR Without State of the Control of t











MODE D'EMPLOI

- Au préalable, nettoyer les surfaces à désinfecter.
- Selon l'activité désinfectante souhaitée, se référer au tableau ci-contre pour définir la dilution et le temps de contact.
- Jeter une pastille dans un seau de d'eau, tiède de préférence. Remuer légèrement pour obtenir une solution homogène.
- En lavage manuel, utiliser une serpillière, une éponge, un chiffon, un faubert. Sinon faire tremper. Bien respecter le temps de contact.
- Pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires, rincer abondamment à l'eau claire. Nettoyer le matériel d'application à l'eau.

ACTIVITE DESINFECTANTE en CONDITIONS de PROPRETE

CH CONDITIONS UC I NOT KETE			
	Normes	Dilution	Temps de
			Contact
Bactéricide	EN 1276	1 pastille / 8	5 min
Fongicide	EN1650	litres d'eau	15 min
Virucide	EN14476	1 pastille / 4	60 min
viruciue	EN144/0	litres d'eau	00 111111

CARACTERISTIQUES

Aspect : pastille de 3.35 g Couleur : blanche

Odeur : chloré pH en solution aqueuse : 6 à 7 à 1%

Composition: Contient, entre autres: TROCLOSENE SODIQUE, DIHYDRATE, agent effervescent.

Activité désinfectante : Sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté. CAS 51580-86-0 81 % (m/m). Type de produit : TP2 et 4. Chaque pastille libère 1,5 g de chlore actif soit 150 ppm dans 10 litres d'eau.

Conforme aux arrêtés ministériels du 08 septembre 1999 et du 19 décembre 2013 relatifs aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

PRÉCAUTIONS

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Réservé à usage professionnel.

Craint le gel.







CONDITIONNEMENT

Carton de 6 boites de 300 pastilles - Référence : 3086/300 Unité de conditionnement (U.C.) : 1 boite de 300 pastilles (1kg)

Nbre U.C./carton: 6
Nbre cartons/couche: 14
Nbre couches/palette: 6
Nbre cartons/palette: 84
Nbre U.C./palette: 504



MAJ octobre 2019

FDS disponible sur demande ou sur le site www.hygiene-et-nature.com



